



Edito : *La Crise oui, mais quelle crise ?*

La crise, les contraintes budgétaires... nous entendons ces termes fréquemment lorsqu'il s'agit de tenter d'expliquer l'injustifiable. Les problèmes économiques ont plusieurs facettes et les positionnements dans un même contexte peuvent être différents, voir inverse.

A titre d'exemple, notre collectivité renonce à la mise en œuvre d'une complémentaire santé & prévoyance en expliquant ne plus en avoir les moyens. Les 500 000 € qu'elle mettait sur la table se sont volatilisés. Dans le même temps elle est soudaine capacité de mobiliser 100 millions d'€ pour le déploiement de la fibre optique dans les petites communes.

A l'inverse de cette posture, la CGT explique que les agents subissent les effets de la crise économique (baisse du pouvoir d'achat, hausse des cotisations, des taxes, gel du point d'indice, hausse du coût de la vie...). Cela légitime à notre sens de rouvrir le dossier Mutuelle & Prévoyance.

Oui, deux logiques s'affrontent... Nous en voyons clairement les effets :

- ⇒ *D'un côté des fermetures de services, suppressions de postes, privatisations qui s'enchaînent (Restaurant administratif, Crèche départementale, Ecole de Puériculture, Collèges...).*
 - ⇒ *De l'autre quelques avancées (revalorisation des catégories C, hausse du régime indemnitaire des ATC, fin de la journée de carence, plan de titularisation...).*
- Si ces avancées peuvent paraître insuffisantes, elles sont toujours le fruit d'un rapport de force où la CGT prend une part active.*

En lien avec cet aspect économique, c'est également une crise de sens que nous connaissons, une crise du service public. L'approche économique prépondérante déplace les objectifs institutionnels sur les réductions de coût et non plus sur les missions au service de la population.

Sur tout ces points, la CGT vous propose de vous informer et de prendre votre part pour non seulement résister, mais faire pencher la balance du bon côté. Rejoignez-nous !

Bonne lecture à tous !

Collèges

Le projet dit de « modernisation des collèges » est en marche.

Il est notamment prévu :

- Des suppressions de postes,
- La privatisation de 5 des 7 cuisines centrales,
- Des changements de fiches de postes,
- Une augmentation de la charge de travail...

Les enjeux sont cruciaux.

Nous organisons en intersyndical des réunions d'information fin novembre pour les ATC. Venez nombreux !



Non à la Fermeture du Restaurant du personnel :

Le restaurant administratif situé à Versailles est menacé de fermeture :

- ⇒ Licenciement de 22 salariés
- ⇒ Fin de prestation de 600 repas/jour de qualité.

Les partenaires (COSPPDY, Préfecture et Conseil Général) se renvoient la responsabilité sur fond de désinformation.

La CGT agit auprès de ces interlocuteurs pour sauver ce service et les 22 emplois.

Une pétition initiée par des agents/clients du restaurant circule.

Elle est accessible dans les restaurants ou sur notre site internet.

Signons massivement la pétition !

Une information en ligne sur notre site est mise à jour selon l'évolution...



Privatisation de la Crèche du personnel :

La privatisation de cette structure est en marche... Le Conseil Général a lancé la procédure cet été. Il souhaitait le faire en catimini, mais a été pris la main dans le sac (cf article CGT sur le site).

4 prestataires ont candidaté. Le choix sera arrêté début décembre pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2014. Comme nous avons déjà pu le dénoncer, cette privatisation s'est faite à marche forcée avec une volonté institutionnelle de maintenir les salariés, les parents et les représentants du personnel dans l'opacité la plus totale.

La vigilance et la mobilisation continuelle permet de glaner un minimum d'information sur ce sujet, mais nous restons bien loin du compte

Au-delà de ce problème d'accès à l'information, nous sommes heurtés par la façon dont le personnel est traité, délaissé par les administrations. A l'heure où la collectivité prône la « qualité de vie au travail » comment peut-on accepter que ce service de qualité et ces salariés soient ainsi malmenés ?

Fermeture de l'Ecole Départementale de Puériculture :

En 1997, l'IFSY (Institut de Formation Sociale des Yvelines) a intégré l'Ecole Départementale de Puériculture. 15 ans plus tard, nous apprenons la fermeture de ce centre de formation.

Raison invoquée par le Conseil Général : trop cher...

La collectivité réussit le tour de force à cette occasion de fermer boutique d'un côté tout en créant un poste de directrice adjointe à l'IFSY de l'autre !

Cette nouvelle fermeture d'un service du département exerçant dans le champ sanitaire, après le Laboratoire Départemental en 2008, le CLAT en 2012 (Centre de Lutte Antituberculeuse), nous inquiète particulièrement sur la politique du département en matière de santé.

La santé deviendrait-elle une mission de seconde zone au département ?

Nous sommes en droit de nous poser la question au regard de projets de fermeture de centre de PMI qui circulent...

La santé publique ne doit pas être négligée, des services spécialisés, de qualité et de proximité doivent être préservés ! Il incombe à la collectivité de s'en donner les moyens.

Assistants familiaux :

Les assistants familiaux sont extrêmement isolés et sous-informés sur leurs droits au Conseil Général des Yvelines.

Nous constatons également un manque de reconnaissance de leur professionnalité.

Depuis des années la CGT agit auprès d'eux, notamment pour obtenir un guide des droits garant de leur cadre de travail.

A notre demande, ce principe a été acté fin 2011. Le travail d'élaboration aura été long mais le guide va enfin voir le jour fin 2013 !

La CGT se félicite de cette avancée où nous avons pris une part active.

Les assistantes familiales ne sont pas reconnues !

Allons, allons, Ne tombez pas dans le piège de la pipolisation !



Action Sociale, la mobilisation gronde :

Le 8 oct., **140 agents de la collectivité étaient grévistes**. Le 10.10.13 nous avons alerté nos décideurs sur la dégradation des conditions d'exercice du travail social et médico-social et l'urgence de :

- Redonner du sens au travail social et médico-social en plaçant les usagers au cœur des préoccupations.
- Nous recentrer sur nos missions et stopper le développement de la polyvalence à outrance,
- Améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des professionnels.
- Reconnaître la qualité d'expertise de chacun.
- Nous donner les moyens de mener un travail social et médico-social de qualité.

De nombreuses informations sont en ligne sur notre site (consultation, déclaration CGT, AG...).



Mineurs isolés : La situation des mineurs isolés étrangers est extrêmement complexe. Ces enfants se trouvant sur le territoire sans être accompagnés de leurs parents ou de leurs représentants légaux relèvent de la protection avant que leur soient appliquées les règles relatives à l'immigration.

Au Conseil Général le « dispositif » est mouvant, hétérogène et peut revêtir un caractère inhumain pour des situations dramatiques.

Des mineurs à la rue sont mis à l'hôtel pour 5 nuits maximum, structure totalement inadaptée.

Nous nous saisissons de ce dossier à forts enjeux.

Salaire :

Un léger mieux pour les agents de cat. C :

Une 1ère revalorisation de salaire est prévue au 1er janvier 2014, une 2ème aura lieu au 01.01.2015.

Les modalités de la hausse au 01.01.2014 doivent être finalisées courant octobre :

- Soit une hausse de 3 ou 4 points d'indice à tous.
Le point d'indice est à 4,63 €, l'augmentation serait aux alentours de 15 €/mois.
- Soit une hausse plus importante pour les plus bas salaires de chaque grade.
7 à 8 points d'indice pour les plus bas, mais un seul point d'indice pour les autres.

Au 01.01.2015, la hausse devrait être de 5 points d'indice pour tous les agents de catégorie C (23 €).

Si nous restons bien loin du compte tant les besoins sont grands, toute avancée est bonne à prendre !

Pour les travailleurs sociaux l'application de la réforme des grilles va permettre une revalorisation du salaire et le versement d'un rappel couvrant la période à compter du 13.06.2013. Cette amélioration à court terme ne suffit pas à masquer la perte sur l'ensemble de la carrière liée à l'allongement du déroulement de carrière. Plus d'infos sur notre site internet...

Pour les Agents Techniques des Collèges, nous avons obtenu le déblocage de la 2^{ème} tranche de revalorisation du régime indemnitaire. La majoration mensuelle sera de 20 à 25 €. La ténacité paye !

Régime Indemnitaire :

Chacun constate les disparités de traitement entre agents par le biais du régime indemnitaire (RI) et des primes.

Nous le verrons à nouveau fin décembre avec le versement de la bonification exceptionnelle (BE) pour certains.

Les critères d'attribution de la BE et de revalorisation du RI sont opaques et à dimension variable.

Depuis des années nous demandons transparence et équité. Le DRH s'était engagé à nous transmettre un récapitulatif de l'ensemble des critères retenus.

Il revient sur cet engagement prétextant préférable de réfléchir en 2014 à la mise en œuvre de l'IEF (Indemnité d'Exercice des Fonctions). L'IEF pourrait annuler et remplacer l'existant.

Cette indemnité serait composée d'une part principale basée sur des critères fonctionnels (fonctions occupées) et des critères liés au parcours de l'agent (prise de responsabilité, changement de poste, expérience/ancienneté...). Elle aurait également une part variable basée sur le « mérite ».

Ce dispositif ressemble comme 2 gouttes d'eau à la PFR (Prime de Fonction et de résultat) que nous avons refusée et qui n'annonce rien de bon avec sa part variable au « mérite »... Vigilance...



Evaluation Professionnelle :

Les évaluations professionnelles se déroulent du 14 octobre à mi-janvier 2014.

Pour mieux s'y préparer, connaître ses droits, la CGT élabore une feuille de Chou spécifique mise en ligne début novembre.

Fin de la journée de Carence

Nous vous l'avions annoncé, suite à de nombreuses mobilisations, le gouvernement s'était engagé à abroger la journée de carence dans la loi de finance 2014. C'est chose faite.

A partir du 1^{er} janvier 2014, il n'y aura plus de jour de carence dans la fonction publique !

Formation syndicale :

Nous organisons régulièrement des « formations accueil » de présentation du syndicat CGT pour celles et ceux qui souhaitent mieux connaître notre organisation syndicale, nos valeurs, fonctionnement etc...

Cette formation se déroule sur une journée à Versailles, elle est de droit sur le temps de travail.

Si vous souhaitez y participer, contactez-nous par le bulletin ci-dessous !

Face aux nombreux enjeux soulevés, ne restons pas isolés.

Ensemble, nous pourrons nous faire entendre pour obtenir des avancées sociales pour tous !



Bulletin de contact et syndicalisation :

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

.....

Adresse personnelle :

.....

Service :

.....

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à :

Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles
(cgt@yvelines.fr, fax : 01.39.07.81.88, tel 06.71.78.55.10.)